



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

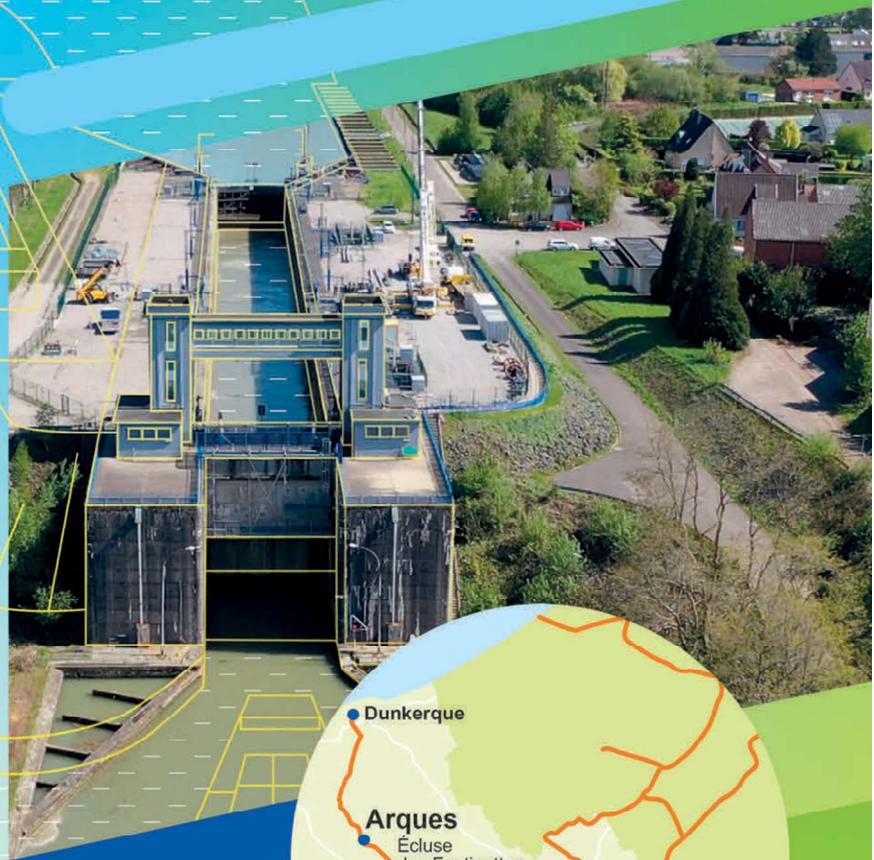
Liberté
Égalité
Fraternité



DOUBLEMENT DE L'ÉCLUSE DES Fontinettes

CONCERTATION
PRÉALABLE

du 14 octobre
au 24 novembre 2024



www.vnf.fr



Cofinancé par
l'Union européenne

L'écluse des Fontinettes : un projet crucial pour le réseau fluvial



L'écluse des Fontinettes, située sur le canal de Neufossé dans la commune d'Arques, joue un rôle stratégique en permettant aux bateaux jusqu'à 3 000 tonnes de franchir un dénivelé de plus de 13 mètres en environ 25 minutes. Elle est essentielle pour la desserte du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD).

En service depuis 1967, cette écluse présente aujourd'hui plusieurs désordres qui pourraient compromettre sa pérennité dans les 10 à 15 prochaines années. Elle nécessite d'importants travaux de régénération, ce qui pourrait entraîner une fermeture à la navigation pendant environ un an.

Pour répondre à ces défis et préparer l'avenir face à l'augmentation attendue du trafic fluvial, VNF porte le projet de doublement de l'écluse des Fontinettes.

Les exigences du projet

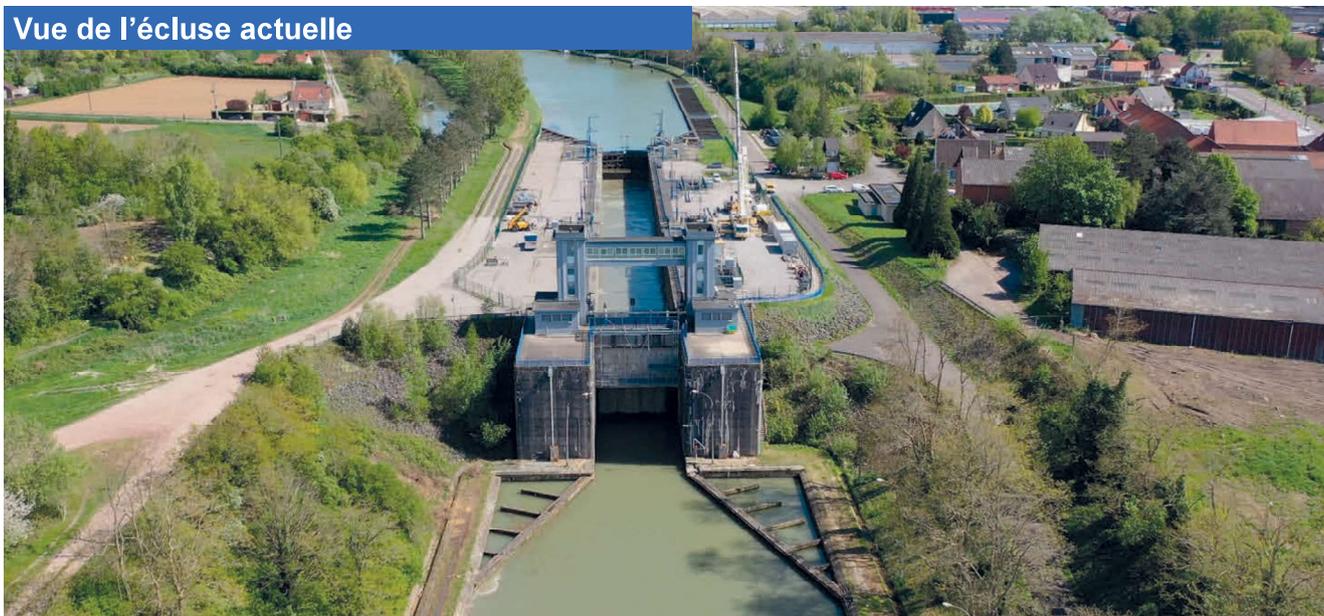
- Accompagner le développement du trafic
- Assurer la durabilité du site
- Rendre le site éclusier résilient face aux aléas climatiques

Le projet de doublement de l'écluse des Fontinettes comprend plusieurs éléments clés :

- **Construction d'une nouvelle écluse** : Une écluse supplémentaire de 145 mètres sera édifiée sur la rive droite de l'écluse existante ;
- **Création de bassins d'épargne** : Quatre bassins seront intégrés à la nouvelle écluse pour stocker l'eau à chaque passage de bateau ;
- **Installation d'une conduite d'eau** : Cette conduite améliorera la gestion hydraulique et soutiendra l'alimentation en eau pour les usages agricoles et industriels ;
- **Aménagement de garages d'écluse** : Deux garages, de 200 mètres chacun, seront aménagés à l'amont et à l'aval de l'écluse ;
- **Création de nouveaux cheminements** : Des sentiers piétons seront aménagés autour du site, ainsi qu'un nouvel accès routier pour faciliter l'exploitation par le Nord.

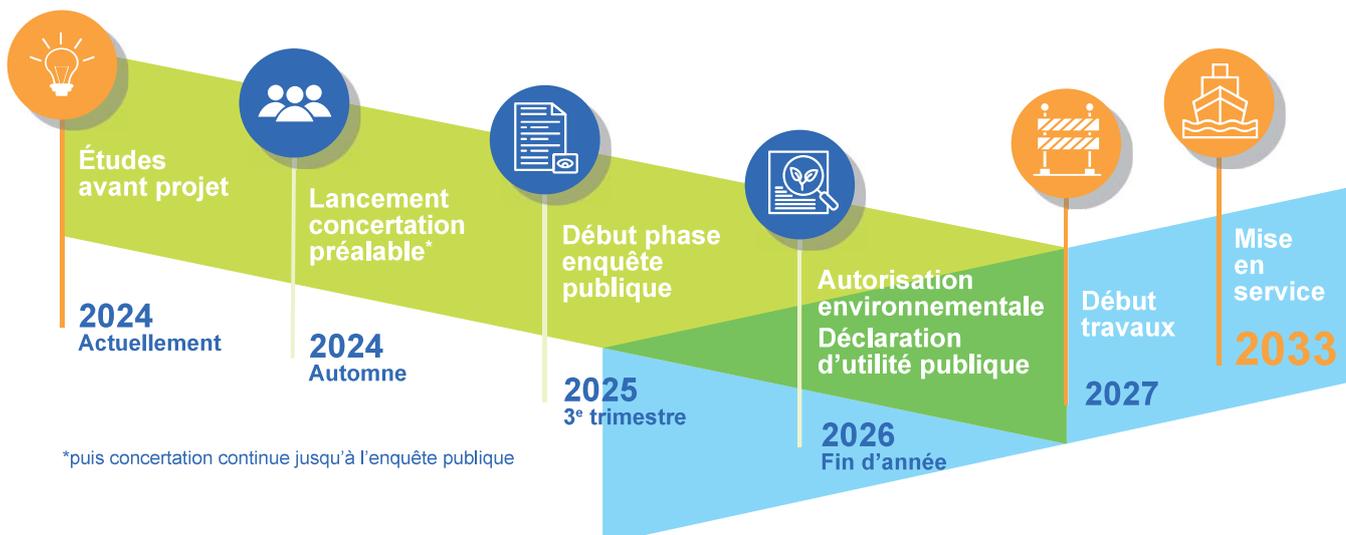
Des mesures compensatoires seront également mises en place, leur périmètre et leur nature seront précisés ultérieurement.

Vue de l'écluse actuelle



Chiffres clés du projet	200 M€ HT Coût estimé du projet	5 ans Durée estimée des travaux
	145 m Longueur du sas de l'écluse	8 hectares Emprise nécessaire au projet (dont 5 sur le domaine public fluvial)
4 Bassins d'épargne permettant d'économiser 2/3 du volume d'eau à chaque passage de bateau		15 min Durée de franchissement de la nouvelle écluse. Elle est de 25 minutes sur l'actuelle.

Le calendrier global du projet



Un projet respectueux de l'environnement, créateur d'emplois et améliorant le service

Biodiversité

Conformément au principe « éviter, réduire, compenser », des mesures environnementales seront mises en place pour protéger la faune, la flore et les habitats naturels dans le cadre du projet.

Paysage

Le projet prévoit la valorisation des berges et porte une attention particulière à l'intégration paysagère, tout en respectant le site historique de l'ascenseur à bateau.

Création d'emplois

Les travaux, qui s'étendront sur environ 5 ans, nécessiteront entre 150 et 200 emplois par an.

Réduction des émissions de CO₂

Le projet favorise le report modal du transport routier vers le transport fluvial, il contribuera ainsi à réduire les émissions de CO₂.

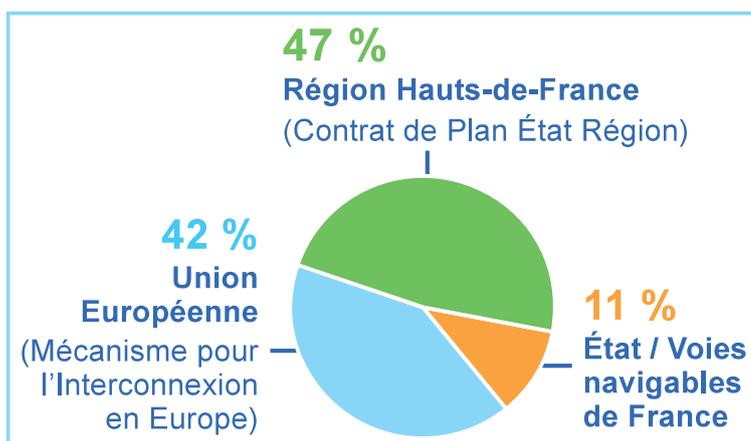
Amélioration du service aux usagers

Le projet offrira aux usagers de la voie d'eau un franchissement de l'écluse plus rapide et plus fiable.

Le coût du projet

Le coût estimé en avant projet est de l'ordre de 200 M€ HT, restant à affiner lors des phases d'études ultérieures.

Le financement des études



La concertation préalable : un moment de participation pour le territoire

Concertation préalable sur le projet de doublement de l'écluse des Fontinettes

Pour assurer une bonne intégration locale du projet de doublement de l'écluse de Fontinettes, Voies navigables de France (VNF) et ses partenaires ont souhaité l'organisation d'une concertation préalable volontaire. Cette démarche vise à engager un dialogue de qualité avec les habitants et les acteurs locaux.

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a désigné Madame Anne-Marie Royal et Monsieur Alexis Favre-Gilly comme garants de cette concertation. Leur rôle est de garantir la qualité et la transparence de l'information transmise au public, de veiller

au respect du droit à l'information et à la participation, et d'assurer la sincérité des échanges.

La concertation aura plusieurs objectifs :

- Informer le grand public sur le projet ;
- Présenter l'opportunité du projet, ses dimensions, ses caractéristiques et son état d'avancement ;
- Exposer les effets, avantages et impacts du projet pendant les travaux et après sa mise en service ;
- Discuter des aménagements autour du site, des mesures compensatoires et des emprises nécessaires au chantier.

Suivi et prochaines étapes de la concertation

Le bilan de la concertation

À la fin de la concertation, les garants remettront un bilan dans un délai d'un mois. Ce bilan comprendra un avis sur le déroulement de la concertation, une synthèse des opinions exprimées, ainsi que des demandes et recommandations pour le maître d'ouvrage. Ce document sera publié sur le site de VNF et annexé au futur dossier d'enquête publique.

La concertation continue se poursuivra tout au long de la conception du projet, avec des échanges réguliers avec le territoire.

Après la phase de concertation continue, le projet entrera dans une procédure d'enquête publique. Le public sera invité à participer en consultant un dossier complet, regroupant l'ensemble des études réalisées sur le projet.

Comment s'informer et donner son avis ?

Vous pouvez contribuer du 14 octobre au 24 novembre 2024

En participant à :

- **Une réunion publique de lancement de la concertation**,
le 15 octobre à 18 h, à Arques, Salle Alfred André, 1 rue Aristide Briand
- **Une réunion thématique :**
Histoire, patrimoine et rôle de la voie d'eau, le 17 octobre à 18 h, à Saint-Omer,
Maison des associations, allée des Glacis
- **Deux ateliers :**
 - > inscription recommandée - jauge à 25 personnes
 - Insertion, déroulement et effets du chantier, le 7 novembre à 18 h, à Arques,
Salle de l'ascenseur à bateaux
 - Aménagement du projet et environnement, le 12 novembre à 18 h, à Arques,
Salle de l'ascenseur à bateaux
- **Un webinaire sur le développement du transport fluvial de l'Axe Dunkerque / Cuinchy**, le 17 octobre à 10 h
- **Une réunion publique de restitution**, le 21 novembre à 18 h, à Arques, Hôtel de ville

En nous rencontrant durant :

- **Les visites sur site, à l'écluse des Fontinettes :**
 - > inscription obligatoire dans la limite des disponibilités
 - Le 22 octobre à 14 h • Le 29 octobre à 17 h 30
 - Le 13 novembre à 14 h 30 • Le 16 novembre à 14 h 30
- **Des stands mobiles sur le territoire :**
 - Le 15 octobre lors du salon « Entreprises et territoires » à Arques
 - Le 26 octobre lors de la Foire commerciale à Arques
 - Le 12 novembre sur le marché d'Arques
 - Le 16 novembre sur le marché de Saint-Omer
- **Une permanence (sur inscription) :**
 - Le 13 novembre, de 10 h à 13 h, à l'ascenseur à bateaux à Arques

En participant en ligne sur :

Une plateforme de participation permettant le dépôt de contributions :
<https://www.registre-numerique.fr/vnf-doublement-fontinettes/>



Des questions sur le déroulement de la procédure
peuvent être adressées par mail aux garants :

anne-marie.royal@garant-cndp.fr ou alexis.favre-gilly@garant-cndp.fr

Retrouvez toutes les informations sur le projet et la concertation sur :
<https://www.vnf.fr/vnf/dossiers-actualites/le-doublement-de-lecluse-de-fontinettes/>